



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

LE PRESIDENT

Saint-Denis, le 26 septembre 2012

Nos réf. : DAQSS/SBPP - JLH/ML/mlt - 2012/113
Dossier suivi par le Dr Michel LAURENCE

Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre courrier adressé au Directeur de la Haute Autorité de Santé (HAS) le 20 septembre dernier, relatif à la « pétition publique » en réponse à la recommandation de bonne pratique (RBP) de la HAS sur le thème : « Autisme et autres troubles envahissants du développement : interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent ».

Je vous invite à relire le texte de ces recommandations, notamment les pages 27 et 32.

Vous noterez que le texte des recommandations n'a pas statué sur les approches psychanalytiques et de psychothérapie institutionnelle dans la prise en charge des enfants autistes. Le texte des recommandations est en effet le suivant :

« L'absence de données sur leur efficacité et la divergence des avis exprimés ne permettent pas de conclure à la pertinence des interventions fondées sur :

- les approches psychanalytiques
- la psychothérapie institutionnelle. »

Il n'est effectivement pas possible de conclure à ce jour sur la pertinence de ces approches (pas de données selon les standards de la « médecine fondée sur les preuves » et absence d'accord formalisé au sein des groupes). La HAS ne les a d'ailleurs pas classées dans la partie relative aux « interventions globales non recommandées ». La HAS n'a ni désavoué, ni condamné ces approches ou leur mise en œuvre. La HAS a souligné la nécessité de mettre en œuvre des interventions personnalisées, globales et coordonnées.

.../...

Monsieur Alain MILLOT
CENTRE HOSPITALIER D'ALÈS
Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
811, avenue Docteur Jean-Goubert
BP 20139
30103 ALES Cedex

Secrétariat : Carmélie MONTES

Tél. : +33(0) 1 55 93 73 88 - Fax : + 33(0) 1 55 93 73 90 c.montes@has-sante.fr

2 avenue du Stade de France - F 93218 Saint-Denis La Plaine CEDEX - Tél.: +33(0) 1 55 93 70 00 - Fax : +33(0) 1 55 93 74 00

www.has-sante.fr - N° SIRET : 110 000 445 00012 - code APE : 8411 Z

Concernant le packing, la HAS souhaite que les indications de cette modalité thérapeutique soient définies avant qu'elle puisse être proposée en pratique courante. Dans cette optique, elle soutient les protocoles de recherche clinique respectant la totalité des conditions définies par le Haut Conseil de la Santé Publique. Dans l'attente des résultats de ces études, elle s'oppose à sa pratique, hors protocoles de recherche clinique, quel que soit l'établissement dans lequel le packing est réalisé.

Je me permets de vous rappeler que, comme il est mentionné en page 2 des recommandations de bonne pratique : « les recommandations de bonne pratique ne sauraient dispenser le professionnel de santé de faire preuve de discernement dans sa prise en charge du patient qui doit être celle qu'il estime la plus appropriée, en fonction de ses propres constatations. » Les recommandations ne sont pas un catalogue de bonnes conduites impératives, mais elles sont opposables. Elles n'ont pas à contraindre les professionnels dans une pratique impérative et sanctionnante, mais ceux-ci doivent être à même de pouvoir expliquer les raisons qui ont motivé la mise en place d'un choix thérapeutique.

En espérant avoir répondu à vos inquiétudes,

Je vous prie de croire, Monsieur, en mes sentiments les meilleurs.



Professeur Jean-Luc HAROUSSEAU

Copies à : Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale
Monsieur le Premier Ministre